Le regroupement familial

Tout savoir sur le regroupement familial : l'octroi, le régime transitoire, la situation, la demande…

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences
- Services

Demande d’équivalence : dernier délai de deux semaines



Attention, si vous souhaitez **étudier** ou **poursuivre vos études** en Belgique, vous n’avez plus que deux semaines pour faire une demande d’équivalence. Vous devez en effet introduire votre demande d’équivalence pour le 15 juillet 2026 au plus tard !

Pour rappel, **l’équivalence de diplôme** détermine la valeur des études suivies à l’étranger, en les comparant aux études similaires en Belgique. La première question à se poser dans le cas d’une équivalence de diplôme est de savoir si vous souhaitez travailler ou étudier en Belgique.

Pour **travailler en Belgique**, l’équivalence est obligatoire pour exercer une profession réglementée ou non réglementée dans le secteur public ou les institutions subsidiées par les pouvoirs publics.

Pour **poursuivre des études en Belgique**, cela dépend du type d’enseignement que vous voulez rejoindre. Dans l’enseignement supérieur, par exemple, les démarches ne sont pas les mêmes

s’il s’agit de s’inscrire aux études d’un premier cycle (bachelier) ou aux cycles supérieurs (master, master de spécialisation, doctorat).

Le dossier doit être introduit entre le **15 novembre** et le **15 juillet** de l’année académique précédant celle au cours de laquelle vous comptez vous inscrire.

Pour toutes les démarches à introduire, veuillez consulter nos articles à ce sujet.

Accompagnement pour les NEETS

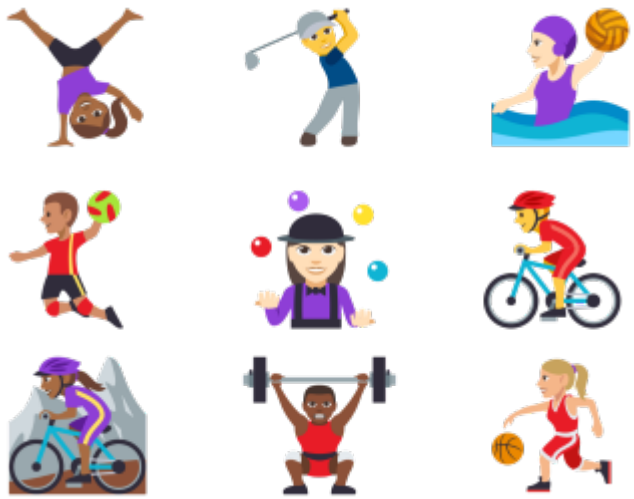
Tout savoir sur les programmes d’accompagnement vers l’emploi des jeunes NEETS, adresses…

Médiathèques, filmothèques, photothèques

Adresses des médiathèques et filmothèques bruxelloises…

- Thématiques
- Actualités
- Activités

Pistes pour trouver un stage de vacances durant cet été



Les vacances d'été arrivent à grands pas. Si vous n'avez pas encore trouvé de stage pour votre enfant durant les grandes vacances, nous vous invitons à consulter les différents sites repris ci-dessous et découvrir les nombreuses stages proposés :

- Pour les moins de 18 ans: https://www.stagevacances.be ;
- Pour les moins de 18 ans: https://www.bruxellestempslibre.be ;
- Les stages organisés par les AMO : https://www.jeminforme.be/les-amo ;
- Les stages organisés par les Maisons des jeunes : https://www.jeminforme.be/maisons-des-jeunes-bruxelloise

s ;

- Les stages de votre mutuelle
- Les séjours et camps de vacances: http://www.centres-de-vacances.be/parentenfant/trouver-une-plaine-un-stage-ou-un-sejour/index.html ;
- Les stages sportifs de l'ADEPS pour les moins de 18 ans et les plus de 18 ans: https://activites.sport-adeps.be ;
- Les stages communaux organisés par les services enfance/jeunesse/sports/parascolaire : https://www.jeminforme.be/sites-sur-la-citoyennete/#commune ;
- Vous pouvez bien entendu consulter également nos pages sur les loisirs et vacances : https://www.jeminforme.be/category/loisirs-vacances/loisirs-vacances-sites-utiles ;
- Ou encore nous contacter par téléphone, par mail ou en permanence pour recevoir davantage d'informations.

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

Francophones Bruxelles

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES